Le tuteur et curateur public de la province de l'Ontario

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière 2

Rapport de l'auditeur indépendant 3

État de la situation financière 5

État du résultat net et du résultat global – Successions et fiducies 6

État du résultat net et du résultat global – Fonds d'administration 7

État de la variation de l'actif net attribuable aux bénéficiaires de successions et de fiducies 8

État des variations des capitaux propres du Fonds d'administration 9

Tableau des flux de trésorerie 10

Notes annexes aux états financiers 11

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction est responsable des états financiers et de tous les renseignements qui y sont présentés. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et, lorsque cela est pertinent, ils présentent des montants fondés sur les estimations et les jugements de la direction.

La direction est également responsable d'élaborer et de maintenir des systèmes de contrôle interne qui fournissent une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que toutes les opérations financières sont dûment autorisées, que les actifs sont en sécurité et que le Bureau du tuteur et curateur public de la province de l'Ontario respecte la législation et les exigences réglementaires. Ces systèmes comprennent la communication des politiques et du code de déontologie et de conduite des affaires du Bureau du tuteur et curateur public de la province de l'Ontario dans toute l'organisation. La direction surveille continuellement les systèmes de contrôle interne pour assurer la conformité.

Les états financiers ont été examinés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers donnent une image fidèle, conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Le rapport de l'auditeur décrit la portée de son audit ainsi que son opinion.

Pour
Sidney Peters
Tuteur et curateur public

Adesh Ramganesh, CPA, CMA
Directeur général des finances

Le 25 juin 2026

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

20 Dundas Street West, Suite 1530,
Toronto, Ontario, M5G 2C2

20, rue Dundas Ouest, bureau 1530,
Toronto (Ontario) M5G 2C2

416-327-2381
www.auditor.on.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Tuteur et curateur public de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Tuteur et curateur public (« TCP »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états du résultat net et du résultat global, de la variation de l'actif net attribuable aux bénéficiaires de successions et de fiducies, des variations des capitaux propres du fonds d'administration et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du TCP au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du TCP conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du TCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le TCP a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du TCP.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du TCP;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du TCP à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le TCP à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,



Toronto (Ontario)
Le 25 juin 2026

Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

État de la situation financière

Au 31 mars

(en milliers de dollars)	Notes	2026	2025
Successions et fiducies			
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	**57 908 $**	23 541 $
Débiteurs	6	**8 265**	7 847
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net :			
Obligations et autres titres de créance – Détenus par les clients	4.1	**40 993**	50 679
Fonds canadien à revenu fixe de base	4.2	**203 491**	183 737
Fonds d'actions canadiennes de base	4.3	**79 740**	67 053
Fonds d'actions mondiales	4.4	**90 131**	86 294
Fonds canadien de revenus et de dividendes	4.5	**189 921**	169 409
Titres de participation – Détenus par les clients	4.6	**291 575**	257 401
Placements dans des fonds à revenu fixe	4.7	**2 105 296**	1 973 215
Biens immobiliers		**295 852**	274 400
Autres actifs	7	**34 682**	32 739
Total de l'actif		**3 397 854**	3 126 315
Passif			
Créditeurs et charges à payer	8	**136 114**	119 495
Actif net attribuable aux bénéficiaires de successions et de fiducies		**3 261 740**	3 006 820
Total du passif et de l'actif net attribuable aux bénéficiaires de successions et de fiducies		**3 397 854 $**	3 126 315 $
Fonds d'administration			
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**335 $**	348 $
Débiteurs	6	**4 738**	4 280
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net :			
Fonds canadien à revenu fixe de base	4.2	**39 587**	39 090
Fonds d'actions canadiennes de base	4.3	**80 391**	63 727
Fonds d'actions mondiales	4.4	**40 751**	41 528
Fonds canadien de revenus et de dividendes	4.5	**45 601**	38 836
Placements dans des fonds à revenu fixe	4.7	**25 143**	21 039
Total de l'actif		**236 546**	208 848
Passif			
Créditeurs et charges à payer	8	**12 683**	10 382
Total du passif		**12 683**	10 382
Capitaux propres			
Fonds et réserves		**17 500**	17 500
Fonds non affectés		**206 363**	180 966
Total des capitaux propres		**223 863**	198 466
Total du passif et des capitaux propres		**236 546 $**	208 848 $

Au nom du tuteur et curateur public de la province de l'Ontario

Pour
Tuteur et curateur public

Directeur général des finances

État du résultat net et du résultat global – Successions et fiducies

Pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)	Notes	2026	2025
Successions et fiducies			
Produits			
Avantages sociaux		**145 909 $**	141 415 $
Régimes de retraite		**153 267**	146 859
Autres produits		**61 381**	56 861
		360 557	345 135
Charges			
Hébergement		**202 084**	176 933
Allocations		**57 173**	54 291
Honoraires du tuteur et curateur public	9	**47 737**	49 511
Biens immobiliers		**16 290**	18 231
Impôts		**30 791**	24 480
Frais de subsistance		**13 075**	12 192
Frais funéraires		**7 801**	7 022
Autres charges		**9 990**	8 791
Services publics		**7 602**	7 087
Frais médicaux		**9 386**	9 260
Assurance		**4 297**	2 866
Total des charges		**406 226**	370 664
Produit net tiré des placements			
Produits d'intérêts des fonds à revenu fixe		**70 297**	64 707
Autres produits d'intérêts et de dividendes	10	**29 707**	25 157
Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	11	**73 487**	55 773
		173 491	145 637
Variation de l'actif net attribuable aux bénéficiaires, avant les éléments ci-dessous :		**127 822 $**	120 108 $
Apports en capital de clients au cours de l'exercice		**723 710**	641 658
Distributions de capital aux clients au cours de l'exercice		**(595 239)**	(511 512)
Fonds dévolus à la Couronne	15	**(1 373)**	(1 247)
Variation de l'actif net attribuable aux bénéficiaires		**254 920 $**	249 007 $

État du résultat net et du résultat global – Fonds d'administration

Pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)	Notes	2026	2025
Fonds d'administration			
Produits			
Droits sur les successions et fiducies	9	**47 737 $**	49 511 $
Subventions du ministère du Procureur général	14	**29 532**	29 072
		77 269	78 583
Charges			
Salaires, traitements et avantages	12	**51 494**	49 961
Administration générale	13	**16 080**	20 925
Frais engagés		**2 426**	2 411
Transport et communications		**788**	909
Fournitures et équipement		**293**	237
Demandes de règlement		**793**	268
Total des charges		**71 874**	74 711
Produit net tiré des placements			
Produits d'intérêts des fonds à revenu fixe		**424**	943
Autres produits d'intérêts et de dividendes	10	**5 792**	5 344
Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	11	**17 358**	10 753
		23 574	17 040
Frais de placement		**3 572**	3 330
Produit net tiré des placements		**20 002**	13 710
Résultat net et résultat global		**25 397 $**	17 582 $

État de la variation de l'actif net attribuable aux bénéficiaires de successions et de fiducies

(en milliers de dollars)

	Fiducies des clients	Mineurs	Parties en litige	Successions de personnes décédées	Fiducies relatives à des cimetières	Biens de sociétés confisqués	Fiducies de sociétés	Titres fonciers	Total
Solde au 31 mars 2024	1 276 320 $	525 793	602 633	310 668	34 361	3 485	490	4 063	2 757 813 $
Variation de l'actif net attribuable aux bénéficiaires, avant les éléments ci-dessous :	78 524	28 742	17 001	(7 874)	3 621	(55)	-	149	120 108
Apports en capital de clients au cours de l'exercice	299 536	79 616	168 052	92 436	1 828	189	1	-	641 658
Distributions de capital aux clients au cours de l'exercice	(235 112)	(71 629)	(147 256)	(55 761)	(1 747)	-	-	(7)	(511 512)
Fonds dévolus à la Couronne (note 15)	-	-	-	(1 135)	-	(112)	-	-	(1 247)
Variation de l'actif net attribuable aux bénéficiaires	142 948	36 729	37 797	27 666	3 702	22	1	142	249 007
Solde au 31 mars 2025	**1 419 268 $**	**562 522**	**640 430**	**338 334**	**38 063**	**3 507**	**491**	**4 205**	**3 006 820 $**
Variation de l'actif net attribuable aux bénéficiaires, avant les éléments ci-dessous :	**76 608**	**33 347**	**18 527**	**(5 768)**	**5 010**	**(55)**	**-**	**153**	**127 822**
Apports en capital de clients au cours de l'exercice	**339 297**	**89 297**	**167 860**	**125 533**	**1 527**	**186**	**10**	**-**	**723 710**
Distributions de capital aux clients au cours de l'exercice	**(273 948)**	**(83 584)**	**(162 090)**	**(71 169)**	**(4 165)**	**-**	**(98)**	**(185)**	**(595 239)**
Fonds dévolus à la Couronne (note 15)	**-**	**-**	**-**	**(1 249)**	**-**	**(124)**	**-**	**-**	**(1 373)**
Variation de l'actif net attribuable aux bénéficiaires	**141 957**	**39 060**	**24 297**	**47 347**	**2 372**	**7**	**(88)**	**(32)**	**254 920**
Solde au 31 mars 2026	**1 561 225 $**	**601 582**	**664 727**	**385 681**	**40 435**	**3 514**	**403**	**4 173**	**3 261 740 $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres du Fonds d'administration

(en milliers de dollars)

	Caisse d'assurance	Caisse de réserve dans les cas de litige	Caisse de provisions pour créances douteuses	Caisse d'évaluation de la capacité	Total des fonds et réserves	Fonds non affectés	Total
Solde au 31 mars 2024	14 300 $	3 000	100	100	17 500	163 384	180 884 $
Résultat total pour l'exercice	-	-	-	-	-	17 582	17 582
Transferts vers les (provenant des) réserves							
Transferts effectués au cours de l'exercice	288	77	-	(97)	268	(268)	-
Transactions au cours de l'exercice	(288)	(77)	-	97	(268)	268	-
Augmentation totale des capitaux propres	-	-	-	-	-	17 582	17 582
Solde au 31 mars 2025	**14 300 $**	**3 000**	**100**	**100**	**17 500**	**180 966**	**198 466 $**
Résultat total pour l'exercice	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**25 397**	**25 397**
Transferts vers les (provenant des) réserves							
Transferts effectués au cours de l'exercice	**651**	**87**	**-**	**55**	**793**	**(793)**	**-**
Transactions au cours de l'exercice	**(651)**	**(87)**	**-**	**(55)**	**(793)**	**793**	**-**
Augmentation totale des capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**25 397**	**25 397**
Solde au 31 mars 2026	**14 300 $**	**3 000**	**100**	**100**	**17 500**	**206 363**	**223 863 $**

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	Successions et fiducies		Fonds d'administration	
(en milliers de dollars)	**2026**	2025	**2026**	2025
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Total du résultat global	**-**	-	**25 397**	17 582
Successions et fiducies Variation de l'actif net attribuable aux bénéficiaires, avant les éléments ci-dessous :	**127 822**	$ 120 108	$ **-**	$ - $
Apports en capital de clients au cours de l'exercice	**723 710**	641 658	**-**	-
Distributions de capital aux clients au cours de l'exercice	**(595 239)**	(511 512)	**-**	-
Fonds dévolus à la Couronne	**(1 373)**	(1 247)	**-**	-
Variation de l'actif net attribuable aux bénéficiaires	**254 920**	249 007	**-**	-
Ajustements pour :				
Apports en capital de clients autres qu'en trésorerie	**(274 694)**	(177 322)	**-**	-
Distributions de capital aux clients autres qu'en trésorerie	**100 668**	49 303	**-**	-
(Gains latents) pertes latentes sur les placements et les monnaies étrangères à la juste valeur	**(48 499)**	(24 038)	**(8 131)**	3 302
Produits de placement réinvestis	**(29 558)**	(41 784)	**(14 484)**	(18 376)
Variations des éléments du fonds de roulement				
Débiteurs	**(418)**	638	**(458)**	487
Créditeurs et charges à payer	**16 619**	(69)	**2 301**	829
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	**19 038**	55 735	**4 625**	3 824
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Achat de placements	**(2 363 907)**	(2 205 138)	**(4 638)**	(3 950)
Produits tirés de la vente de placements	**2 314 896**	2 065 973	**-**	-
Produits tirés de la vente de biens immobiliers	**66 283**	81 120	**-**	-
Augmentation nette d'autres actifs	**(1 943)**	(13 651)	**-**	-
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	**15 329**	(71 696)	**(4 638)**	(3 950)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**34 367**	(15 961)	**(13)**	(126)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	**23 541**	39 502	**348**	474
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	**57 908**	$ 23 541	$ **335**	$ 348 $

Notes annexes aux états financiers
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

1. Entité comptable

Le Bureau du tuteur et curateur public de la province de l'Ontario (le « tuteur et curateur public » ou « BTCP ») relève du ministère du Procureur général de la province de l'Ontario. Le tuteur et curateur public est nommé en vertu de la *Loi sur le tuteur et curateur public* et est investi de différentes fonctions en vertu d'un certain nombre de lois, qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes :

- La tutelle relative aux biens d'adultes incapables;
- L'administration de la masse successorale de personnes décédées en Ontario sans testament et n'ayant plus aucun proche parent;
- Le regroupement des biens au nom de la Couronne conformément à la *Loi sur les biens en déshérence*;
- La gestion des fonds, hypothèques et valeurs mobilières consignés ou déposés auprès du comptable de la Cour supérieure au nom de mineurs et de parties en litige;
- Un rôle de surveillance générale des biens des sociétés de bienfaisance.

La succession du tuteur et curateur public est perpétuelle, il a un sceau officiel et il peut ester en justice sous sa dénomination. Le BTCP compte près de quatre cents employés dans six bureaux régionaux en Ontario et son bureau principal est situé au 595, rue Bay, bureau 800, Toronto (Ontario) M5G 2M6.

Les montants monétaires figurant dans les notes sont exprimés en milliers de dollars.

Les états financiers comprennent ce qui suit :

a) Successions et fiducies : Il s'agit du compte pour lequel le tuteur et curateur public agit comme tuteur ou curateur en vertu de la *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui,* de la *Loi sur le tuteur et curateur public*, de la *Loi sur l'administration des successions par la Couronne*, de la *Loi sur les successions* et diverses autres lois.

b) Fonds d'administration : Il s'agit du compte de fonctionnement du tuteur et curateur public. On y dépose les droits perçus en contrepartie des services rendus pour chaque succession et fiducie, conformément au barème des droits créé en vertu de la *Loi sur le tuteur et curateur public*. Les subventions de fonctionnement sont reçues au besoin par le ministère du Procureur général pour financer les activités du BTCP.

Les soldes de trésorerie du Fonds d'administration qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement sont investis, tout comme les liquidités des successions et des fiducies. Les produits nets tirés de ces placements sont virés au compte du Fonds d'administration, après distribution des intérêts versés sur les fonds des successions et des fiducies, conformément aux taux d'intérêt prévus en application de la *Loi sur le tuteur et curateur public.*

Notes annexes aux états financiers (*suite*)
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

1. Entité comptable (*suite*)

En sa qualité de comptable de la Cour supérieure de justice, le BTCP agit à titre de dépositaire de valeurs mobilières, de documents, d'hypothèques, de lettres de crédit et de garanties d'exécution. Ces actifs et instruments en garde ne sont pas pris en compte dans les états financiers du BTCP.

Le tuteur et curateur public est dispensé de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers a été autorisée par le Comité de vérification du tuteur et curateur public le 17 juin 2026.

b) Méthode d'évaluation

Les états financiers ont été préparés en fonction du coût historique, à l'exception des placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

c) Monnaie de fonctionnement et de présentation

Les présents états financiers sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie de fonctionnement du BTCP. Sauf indication contraire, toutes les informations financières en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

d) Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformes aux Normes IFRS de comptabilité exige que la direction présente des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La direction du BTCP a dû faire preuve de jugement pour déterminer le classement et l'évaluation des instruments financiers sous le régime de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), en se basant sur l'analyse du modèle économique et des caractéristiques des flux de trésorerie. Dans le cadre de l'analyse, les actifs financiers du BTCP sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net afin de prendre en compte certains facteurs comme la gestion des actifs financiers à la juste valeur ou, parce que le BTCP a l'intention de prélever les flux de trésorerie jusqu'à l'échéance, l'évaluation des actifs financiers au coût amorti.

Notes annexes aux états financiers (*suite*)
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

2. Mode de présentation (*suite*)

d) Utilisation d'estimations et de jugements (*suite*)

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées sur une base continue. La révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel ces estimations sont révisées et dans toute période future concernée.

L'information sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui comportent des risques importants entraînant un rajustement considérable au cours du prochain exercice se rapporte à la valeur comptable des biens immobiliers.

e) Nouvelles normes comptables et modifications des normes existantes

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modification apportée à l'IAS 1)
Cette modification des normes existantes est entrée en vigueur le 1er janvier 2024 et n'a aucune incidence importante sur les états financiers du BTCP.

f) Nouvelles normes et interprétations publiées, mais pas encore adoptées

Les normes et interprétations nouvelles et modifiées qui sont publiées, mais pas encore entrées en vigueur, jusqu'à la date de publication des états financiers du BTCP figurent ci-dessous. Le BTCP a l'intention d'adopter les normes et interprétations nouvelles et modifiées, le cas échéant, lors de leur entrée en vigueur et les analyse actuellement pour déterminer leur incidence sur ses états financiers :

Les modifications suivantes s'appliquent pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2026 :

- Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7)

La norme et modification suivante s'applique pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2027 :

- IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*

3. Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives décrites ci-dessous ont été appliquées à toutes les périodes incluses dans les présents états financiers.

a) Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens à l'aide du taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères à la date de clôture de la période de déclaration sont convertis de nouveau en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes résultant de l'opération de change sur les éléments monétaires sont la différence entre le coût amorti en dollars canadiens au début de la période, rajusté pour inclure les intérêts et les paiements pendant cette période, et le coût amorti en monnaie étrangère convertie au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période de déclaration.

Notes annexes aux états financiers (*suite*)
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

3. Méthodes comptables significatives (*suite*)

a) Monnaies étrangères (*suite*)

Les actifs et passifs non monétaires en monnaies étrangères qui sont évalués à leur juste valeur sont convertis de nouveau en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période de déclaration. Les différences de monnaies étrangères découlant de la conversion sont considérées comme des profits ou des pertes nets.

b) Produits (pertes) nets de placements

Les produits (pertes) nets de placements comprennent les produits tirés des intérêts sur les fonds à revenu fixe investis, d'autres produits tirés des intérêts et des dividendes ainsi que les variations de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquelles comprennent les gains (pertes) sur la cession des titres de placement, d'autres variations de la juste valeur réalisées et latentes ainsi que les pertes de valeur comptabilisées sur les actifs financiers.

Les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif, conformément au principe de la comptabilité d'engagement. Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation exact des sorties ou entrées de trésorerie futurs estimés pendant la durée attendue de l'instrument financier (ou, lorsque cela est pertinent, pendant une période plus courte) en fonction de sa valeur comptable. Au moment du calcul du taux d'intérêt effectif, les estimations des flux de trésorerie futurs sont faites en tenant compte de toutes les clauses contractuelles de l'instrument financier, mais pas des créances irrécouvrables futures.

c) Actifs et passifs financiers

i) Actifs financiers

Le BTCP classe ses actifs financiers en fonction de son modèle économique pour la gestion de ces derniers et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

Le BTCP classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Les actifs évalués à la juste valeur (par le biais des autres éléments du résultat global ou du résultat net),
- Les actifs évalués au coût amorti.

Le classement des actifs dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

Pour les actifs évalués à la juste valeur, les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat net ou dans les autres éléments du résultat global.

Le tuteur et curateur public ne conclut pas de contrats financiers dérivés. Le BTCP peut être exposé indirectement aux produits dérivés par l'intermédiaire de placements détenus dans ses fonds.

Notes annexes aux états financiers (*suite*)
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

3. Méthodes comptables significatives (*suite*)

c) Actifs et passifs financiers (*suite*)

i) *Actifs financiers* (suite)

Comptabilisation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, le tuteur et curateur public évalue l'actif financier à la juste valeur en ajoutant, dans le cas d'un actif non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à son acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat net.

Titres de créance

L'évaluation subséquente des titres de créance dépend du modèle économique du BTCP pour la gestion de l'actif et des caractéristiques des flux de trésorerie de ce dernier. Le BTCP classe ses titres de créance selon trois catégories d'évaluation :

- Au coût amorti (y compris les placements dans des fonds à revenu fixe et les débiteurs) : Les actifs détenus pour le prélèvement des flux de trésorerie contractuels (remboursements de principal et versements d'intérêts uniquement) sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans les produits d'intérêts des fonds à revenu fixe selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les gains (pertes) résultant de la décomptabilisation sont comptabilisés directement en résultat net et présentés dans la variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les pertes de valeur sont présentées dans un poste distinct à l'état du résultat net et du résultat global (le cas échéant).
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : Le BTCP ne détient aucun titre de créance ou de participation comptabilisé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- À la juste valeur par le biais du résultat net : Les actifs qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les gains (pertes) tirés des titres de créance qui sont évalués subséquemment à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat net et présentés dans la variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net pour la période concernée.

Tous les débiteurs et les titres de créance du BTCP comptabilisés au coût amorti sont considérés comme présentant un risque de crédit faible, et la provision pour pertes se limite donc aux pertes attendues pour une période de 12 mois. La direction considère qu'en ce qui a trait aux obligations inscrites, il y a un risque de crédit faible lorsque la cote de solvabilité auprès d'au moins une agence de notation importante est de première qualité. Quant aux autres instruments, ils sont considérés comme présentant un risque de crédit faible lorsque le risque de défaut est faible et que l'émetteur a une forte capacité à respecter ses obligations contractuelles à court terme en matière de flux de trésorerie.

Le BTCP comptabilise ses placements dans des fonds à revenu fixe au coût amorti.

Notes annexes aux états financiers (*suite*)
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

3. Méthodes comptables significatives (*suite*)

c) Actifs et passifs financiers (*suite*)

i) *Actifs financiers* (suite)

Instruments de capitaux propres

Le BTCP évalue subséquemment à la juste valeur tous les placements en actions et les autres placements classés comme placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dividendes sur ces placements continuent d'être comptabilisés en résultat lorsque le droit du BTCP de recevoir des paiements est établi. Les variations de la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont incluses dans les variations de la juste valeur de ces actifs à l'état du résultat net et du résultat global, le cas échéant.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les placements en obligations détenues par les clients et autres titres de créance, le fonds canadien à revenu fixe de base, le fonds d'actions canadiennes de base, le fonds d'actions mondiales, le fonds canadien de revenus et de dividendes et d'autres titres de participation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs dans des comptes bancaires ainsi que les dépôts à court terme dans des banques. Tous les équivalents de trésorerie sont des actifs financiers hautement liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition et qui sont exposés à des risques négligeables de variation de leur juste valeur.

ii) *Passifs financiers*

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date à laquelle le tuteur et curateur public, au nom des successions et des fiducies et du Fonds d'administration, devient partie aux clauses contractuelles de l'instrument. Le tuteur et curateur public, au nom des successions et des fiducies et du Fonds d'administration, décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont exécutées, qu'elles sont annulées ou qu'elles expirent.

Les passifs financiers non dérivés comprennent les créditeurs et les charges à payer. Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables, puis au coût amorti.

iii) *Évaluation de la juste valeur*

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale à la date d'évaluation. La juste valeur ne tient pas compte des coûts de transaction qui pourraient être attendus au moment du transfert ou de la cession d'un instrument financier.

Notes annexes aux états financiers (*suite*)
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

3. Méthodes comptables significatives (*suite*)

c) Actifs et passifs financiers (*suite*)

iii) Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tuteur et curateur public, au nom des successions et des fiducies et du Fonds d'administration, évalue la juste valeur d'un instrument à l'aide du prix du marché de cet instrument sur un marché actif. Un marché est considéré comme actif si le prix du marché peut être obtenu facilement et régulièrement et qu'il représente les transactions réelles et régulières sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction, soit la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue, sauf si la juste valeur de cet instrument est obtenue en comparant d'autres transactions courantes observables sur le marché pour ce même instrument (c'est-à-dire sans modification ni réaménagement) ou en fonction d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données tirées de marchés observables. Lorsque le prix de transaction offre la meilleure indication de la juste valeur lors de sa comptabilisation initiale, l'instrument financier est évalué initialement au prix de transaction et toute différence entre ce prix et la valeur obtenue initialement à partir d'un modèle d'évaluation est comptabilisée par la suite en résultat de la façon appropriée pendant la durée de l'instrument, mais au plus tard au moment où l'évaluation est soutenue entièrement par des données d'un marché observable ou à la clôture de la transaction.

Les titres de participation et titres de créance négociés sur le marché sont évalués respectivement au cours de clôture négocié en bourse et au cours moyen. La juste valeur reflète le risque lié au crédit de l'instrument et comprend les rajustements nécessaires pour tenir compte du risque lié au crédit de la contrepartie lorsque cela est pertinent.

d) Biens immobiliers et autres actifs

Les biens immobiliers inclus dans l'état de la situation financière représentent principalement des propriétés résidentielles détenues actuellement par des clients du tuteur et curateur public. Les biens immobiliers sont comptabilisés lorsque le BTCP obtient le pouvoir sur les biens du client et que la participation dans l'actif est confirmée. Les autres actifs comprennent des bijoux, des œuvres d'art, des objets de collection, des actifs de valeur nominale, des véhicules, la valeur de rachat des polices d'assurance, les frais funéraires payés à l'avance et d'autres articles semblables.

Les biens immobiliers et les autres actifs (sauf les polices d'assurance vie) sont évalués au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Ils comprennent les biens immobiliers comptabilisés jusqu'au 31 mars 2026 et les ajustements relatifs aux biens des clients sous l'autorité du BTCP au 31 mars 2026 dont la possession a été confirmée jusqu'au 31 mai 2026. Le coût est établi à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale des actifs, conformément aux méthodes d'évaluation appropriées et à la meilleure évaluation des données non observables. Les polices d'assurance vie sont évaluées à leur valeur de rachat.

Notes annexes aux états financiers (*suite*)
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

3. Méthodes comptables significatives (*suite*)

e) Avantages du personnel

i) Avantages à court terme

Les obligations liées aux avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont portées aux charges au moment où le service est fourni.

Le passif comptabilisé est le montant à payer attendu aux termes du régime d'avantages à court terme si le Fonds d'administration a une obligation légale ou implicite de payer le montant en raison des services fournis par le passé par l'employé et que l'obligation peut être estimée de façon fiable et est incluse dans les créditeurs et les charges à payer du Fonds d'administration.

ii) Avantages postérieurs à l'emploi

Les membres du personnel du tuteur et curateur public sont des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui fournit à ses employés des prestations de retraite grâce à la participation au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. La province finance les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite. De plus, le coût des avantages postérieurs à la retraite n'ouvrant pas droit à pension est assumé par la province. Par conséquent, le tuteur et curateur public ne verse aucune cotisation à ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Il n'existe pas d'accord contractuel ou de politique déclarée pour le coût net des avantages liés aux régimes dans leur ensemble (évalué conformément à l'IAS 19, *Avantages du personnel*) pour chaque entité comptable de la province de l'Ontario. Par conséquent, les avantages postérieurs à l'emploi versés par la province de l'Ontario ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

f) Produits et charges

Les produits tirés des régimes de retraite, des avantages sociaux, des règlements et des éléments connexes sont comptabilisés lorsqu'ils peuvent être reçus. Les produits tirés des régimes de retraite sont principalement des paiements provenant du gouvernement du Canada, y compris la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, ainsi que d'autres régimes de retraite. Les avantages sociaux se composent principalement des Prestations familiales et du Supplément de revenu garanti. Les autres produits comprennent les règlements et les remboursements d'impôts sur le revenu ainsi que d'autres paiements du gouvernement.

Le Fonds d'administration perçoit des droits pour chaque compte de succession et de fiducie en contrepartie des services que le BTCP fournit, conformément au barème des droits créé en vertu de la *Loi sur le tuteur et curateur public*. Les droits, qui comprennent les frais de gestion, les coûts de transaction et les frais de service, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services correspondants sont rendus.

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

3. Méthodes comptables significatives (*suite*)

f) Produits et charges (*suite*)

Les coûts de transaction sont calculés quotidiennement et cumulés et payés le dernier jour ouvrable du mois. Les frais de gestion sont calculés le dernier jour ouvrable du mois en fonction du total de l'actif des clients. Les frais liés aux clients qui reçoivent des prestations du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ne sont pas comptabilisés comme produits lorsque les services correspondants sont fournis, car leur recouvrement n'est pas jugé suffisamment probable et le moment ainsi que le montant du recouvrement ne peuvent être raisonnablement déterminés. Les recouvrements de ces montants sont comptabilisés comme produits dans la période au cours de laquelle ils sont reçus.

Les charges sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Les frais de gestion de placement, les frais de placement et les coûts de transaction qui ne peuvent être inclus au moment de l'évaluation initiale d'un actif sont comptabilisés au moment où les services sont rendus.

g) Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales prennent la forme de financement partiel des charges de fonctionnement engagées par le tuteur et curateur public. Les subventions servant à rembourser le Fonds d'administration pour les activités du tuteur et curateur public provenant des montants obtenus du ministère du Procureur général sont comptabilisées systématiquement en produits ou pertes nets pour les mêmes périodes au cours desquelles les charges sont comptabilisées.

h) Apports en capital et distributions de capital

Les apports en capital et les distributions de capital représentent les variations directes de l'actif net attribuable aux bénéficiaires des successions et des fiducies. Les actifs et passifs des nouveaux clients sont comptabilisés comme des apports en capital au moment où le BTCP en obtient le contrôle et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les produits, y compris les gains et les pertes, tirés de la vente de biens immobiliers et d'autres actifs sont inclus dans les apports. Les actifs et passifs cédés aux clients, bénéficiaires et héritiers sont comptabilisés comme des distributions de capital à la juste valeur de ces actifs et passifs au moment de la cession, à l'exception des biens immobiliers et autres actifs qui sont comptabilisés au coût.

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

4. Placements dans des actifs financiers

4.1 Successions et fiducies – Trésorerie et équivalents de trésorerie, obligations et autres titres de créance – Détenus par les clients

	2026	2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie	44 235 $	9 170 $
Équivalents de trésorerie	13 673	14 371
	57 908	23 541
Avoirs des clients – Obligations et autres titres de créance		
Obligations du gouvernement fédéral	36	104
Obligations de gouvernements provinciaux	416	318
Obligations de sociétés	14 489	15 447
Autres titres de créance – Établissements financiers	26 052	34 810
	40 993	50 679
	98 901 $	74 220 $

Les équivalents de trésorerie, les obligations et les autres titres de créance portent intérêt à des taux annuels allant de 0,00 à 8,00 % (en 2025, de 0,00 à 8,00 %) et, à la date de clôture, sont assortis d'échéances résiduelles allant de 0 à 30 ans (en 2025, de 0 à 31 ans).

Les taux d'intérêt sur les obligations et autres titres de créance dont l'échéance est de plus d'un an sont les suivants :

	2026	2025
Obligations du gouvernement fédéral		
De 1 à 3 ans	–	–
Plus de 3 ans	–	–
Obligations de gouvernements provinciaux		
De 1 à 3 ans	2,15 %	0,00 à 1,00 %
Plus de 3 ans	0,00 %	0,00 %
Obligations de sociétés		
De 1 à 3 ans	3,50 à 7,00 %	0,20 à 5,00 %
Plus de 3 ans	4,00 à 5,90 %	4,30 à 5,90 %
Établissements financiers		
De 1 à 3 ans	0,00 à 6,30 %	0,00 à 5,30 %
Plus de 3 ans	0,00 à 4,60 %	0,00 à 6,30 %

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

4. Placements dans des actifs financiers (*suite*)

4.2 Fonds canadien à revenu fixe de base

	2026	2025
Trésorerie	1 423 $	687 $
Billets à court terme	8 778	5 737
Obligations	235 435	216 837
Autres actifs (passifs), montant net	(2 558)	(434)
	243 078 $	222 827 $

Les placements à court terme dans les billets et les obligations, à la juste valeur, génèrent des rendements d'intérêts annuels de 0,90 à 7,60 % (en 2025, de 0,60 à 8,70 %) et, à la date de clôture, sont assortis d'échéances résiduelles allant de 1 jour à 60 ans (en 2025, de 1 jour à 61 ans).

Les actifs financiers dans le fonds canadien à revenu fixe de base au 31 mars sont détenus par :

	2026	2025
Successions et fiducies	203 491 $	183 737 $
Fonds d'administration	39 587	39 090
	243 078 $	222 827 $

Les produits gagnés sur le montant investi dans ce fonds peuvent être distribués aux porteurs d'unités chaque mois ou réinvestis dans le fonds.

4.3 Fonds d'actions canadiennes de base

	2026	2025
Trésorerie	556 $	404 $
Billets à court terme	800	1 140
Actions canadiennes	159 211	129 573
Autres actifs (passifs), montant net	(436)	(337)
	160 131 $	130 780 $

Le rendement moyen sur les placements en titres de capitaux propres canadiens est de 2,16 % (en 2025, de 2,52 %).

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

4. Placements dans des actifs financiers (*suite*)

4.3 Fonds d'actions canadiennes de base (*suite*)

Les actifs financiers dans le fonds d'actions canadiennes de base au 31 mars sont détenus par :

	2026	2025
Successions et fiducies	79 740 $	67 053$
Fonds d'administration	80 391	63 727
	160 131 $	130 780 $

Les produits gagnés sur le montant investi dans ce fonds peuvent être distribués aux porteurs d'unités chaque mois ou réinvestis dans le fonds.

4.4 Fonds d'actions mondiales

	2026	2025
Trésorerie	125 $	156$
Billets à court terme	4 349	2 567
Actions canadiennes	4 297	10 726
Titres de capitaux propres étrangers	120 954	114 020
Autres actifs (passifs), montant net	1 157	353
	130 882 $	127 822$

Le rendement moyen sur les placements en titres de capitaux propres étrangers est de 1,60 % (en 2025, de 1,97 %).

Les actifs financiers dans le fonds d'actions mondiales au 31 mars sont détenus par :

	2026	2025
Successions et fiducies	90 131 $	86 294 $
Fonds d'administration	40 751	41 528
	130 882 $	127 822 $

Les produits gagnés sur le montant investi dans ce fonds peuvent être distribués aux porteurs d'unités chaque mois ou réinvestis dans le fonds.

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

4. Placements dans des actifs financiers (*suite*)

4.5 Fonds canadien de revenus et de dividendes

	2026	2025
Trésorerie	649 $	742 $
Billets à court terme	2 841	6 000
Obligations	103 947	95 632
Actions canadiennes	128 738	106 750
Autres actifs (passifs), montant net	(653)	(879)
	235 522 $	208 245 $

Les placements à court terme dans les billets et les obligations, à la juste valeur, génèrent des rendements d'intérêts annuels de 0,00 à 7,20 % (en 2025, de 0,00 à 8,50 %) et, à la date de clôture, sont assortis d'échéances résiduelles allant de 7 jours à 56 ans (en 2025, de 9 jours à 57 ans). Le rendement moyen sur les placements en titres de capitaux propres canadiens est de 3,22 % (en 2025, de 3,43 %).

Les actifs financiers dans le fonds canadien de revenus et de dividendes au 31 mars sont détenus par :

	2026	2025
Successions et fiducies	189 921 $	169 409 $
Fonds d'administration	45 601	38 836
	235 522 $	208 245 $

Les produits gagnés sur le montant investi dans ce fonds peuvent être distribués aux porteurs d'unités chaque mois ou réinvestis dans le fonds.

4.6 Titres de participation – Détenus par les clients

	2026	2025
Titres cotés canadiens	105 262$	101 154$
Titres cotés américains	8 379	4 134
Titres cotés étrangers	176 757	151 489
Titres non cotés	1 177	624
	291 575 $	257 401 $

Ces soldes ne comprennent pas les placements indirects de clients dans les fonds du tuteur et curateur public par leurs avoirs en parts dans les divers fonds du BTCP.

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

4. Placements dans des actifs financiers (*suite*)

4.7 Fonds à revenu fixe

	2026	2025
Obligations du gouvernement fédéral	92 189 $	187 049 $
Obligations de gouvernements provinciaux et d'administrations municipales	416 455	371 627
Obligations de sociétés	1 601 252	1 419 336
Trésorerie et intérêts courus	20 543	16 242
	2 130 439 $	1 994 254 $

Les obligations génèrent (sur la base du coût) des rendements d'intérêts annuels allant de 1,17 à 6,50 % (en 2025, de 1,13 à 6,50 %) et, à la date de clôture, sont assorties d'échéances résiduelles allant de 1 jour à 6 ans (en 2025, de 1 jour à 5 ans).

Les actifs financiers détenus dans les fonds à revenu fixe au 31 mars sont détenus par :

	2026	2025
Successions et fiducies	2 105 296 $	1 973 215 $
Fonds d'administration	25 143	21 039
	2 130 439 $	1 994 254 $

4.8 Taux d'intérêt du tuteur et curateur public

Les produits d'intérêts sont distribués aux participants selon un taux d'intérêt approuvé par le Comité consultatif sur les placements du tuteur et curateur public. Voici les taux et dates d'entrée en vigueur approuvés pour les comptes clients en dollars canadiens au cours des exercices clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025 :

Date d'entrée en vigueur	Taux d'intérêt
1er mars 2026	3,55 %
1er décembre 2025	3,35 %
1er octobre 2025	3,45 %
1er juin 2025	3,60 %
1er février 2024	3,45 %

Notes annexes aux états financiers (*suite*)
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

4. Placements dans des actifs financiers (*suite*)

4.8 Taux d'intérêt du tuteur et curateur public (*suite*)

Voici les taux et dates d'entrée en vigueur approuvés pour les comptes clients en dollars américains au cours des exercices clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025 :

Date d'entrée en vigueur	Taux d'intérêt
1er mars 2026	**4,00 %**
1er mars 2025	**4,50 %**
1er octobre 2024	**5,00 %**
1er octobre 2023	**6,50 %**

5. Gestion des risques financiers

Le tuteur et curateur public est exposé au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché liés aux instruments financiers. La présente note donne des renseignements sur l'exposition du BTCP à ces risques et sur ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital ainsi que d'évaluation et de gestion des risques.

5.1 Risque de crédit

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations ou à un engagement qu'il a conclu avec le tuteur et curateur public, ce qui causerait une perte financière aux successions et aux fiducies et au Fonds d'administration. Il découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres de créance détenus et des débiteurs.

Le tuteur et curateur public atténue ce risque en recourant aux services de conseillers en placement chevronnés et en structurant ses politiques et objectifs de placement afin de réduire au minimum le risque pour le capital des clients. Plus particulièrement, les placements dans des instruments à taux fixe de qualité inférieure (généralement cotés BBB) sont limités. En outre, les conseillers en placement sont tenus de signaler immédiatement les détériorations des cotes des instruments financiers.

Notes annexes aux états financiers (*suite*)
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

5. Gestion des risques financiers (*suite*)

5.1 Risque de crédit (*suite*)

*Gestion du risque de crédit (*suite*)*

Dépréciation des actifs financiers – Chaque date de clôture, la direction du BTCP évalue la provision pour pertes des actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Si, à ce moment, le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la direction comptabilise une provision pour pertes égale aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'actif. Autrement, elle évalue la provision pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Des difficultés financières importantes et la probabilité d'un défaut de paiement de la contrepartie sont considérées comme des indicateurs qu'une provision pour pertes est requise. Si le risque de crédit augmente au point où l'actif est considéré comme déprécié, les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute rajustée selon la provision pour pertes.

La direction du BTCP évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en fonction de la probabilité de défaut, de l'exposition en cas de défaut et de la perte en cas de défaut. Elle tient compte à la fois de l'analyse historique et des informations prospectives pour déterminer les pertes de crédit attendues. La direction considère qu'il y a augmentation importante du risque de crédit si un paiement contractuel est en souffrance depuis plus de trente jours ou si la solvabilité de l'emprunteur se détériore. Si un paiement contractuel est en souffrance depuis plus de quatre-vingt-dix jours, il est alors considéré comme déprécié. Au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, tous les montants à recevoir en lien avec des placements vendus, des liquidités ou des dépôts à court terme étaient détenus par des contreparties dont la qualité de crédit est élevée. La direction considère que la probabilité de défaut est presque nulle, étant donné que ces instruments présentent un risque de défaut faible et que les contreparties ont une forte capacité à respecter leurs obligations contractuelles à court terme. Par conséquent, aucune provision pour pertes n'a été établie sur la base des pertes de crédit attendues sur une période de 12 mois, car une telle dépréciation n'aurait aucune incidence sur les fonds.

Les débiteurs liés aux clients sont examinés individuellement; tout ajustement nécessaire des montants comptabilisés est effectué à ce moment.

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture pour les actifs financiers des successions et des fiducies ainsi que du Fonds d'administration est la suivante :

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

5. Gestion des risques financiers (*suite*)

5.1 Risque de crédit (*suite*)

*Exposition au risque de crédit (*suite*)*

	Successions et fiducies 2026	Successions et fiducies 2025	**Fonds d'administration 2026**	Fonds d'adminis-tration 2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**57 908 $**	23 541 $	**335 $**	348 $
Débiteurs	**8 265**	7 847	**4 738**	4 280
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Obligations et autres titres de créance – Détenus par les clients	**40 993**	50 679	**-**	-
Fonds canadien à revenu fixe de base[1]	**203 491**	183 737	**39 587**	39 090
Fonds d'actions canadiennes de base[1]	**675**	792	**681**	752
Fonds d'actions mondiales[1]	**3 081**	1 838	**1 393**	885
Fonds canadien de revenus et de dividendes[1]	**86 635**	83 282	**20 802**	19 092
Fonds à revenu fixe	**2 105 296**	1 973 215	**25 143**	21 039
	2 506 344 $	2 324 931 $	**92 679 $**	85 486 $

[1] Parmi les actifs financiers compris dans ces fonds, seuls la trésorerie, les billets à court terme et les obligations sont exposés au risque de crédit. Voir aussi les notes 4.1, 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5.

Qualité de crédit

Au 31 mars, les successions et les fiducies et le Fonds d'administration détenaient des placements dans les fonds unitaires du tuteur et curateur public dont les titres de créance sous-jacents présentaient les qualités de crédit suivantes :

Titres de créance	**2026**	2025
AAA/Aaa	**19,63 %**	18,63 %
AA/Aa	**65,84 %**	71,37 %
BBB/Baa	**14,53 %**	10,00 %

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

5. Gestion des risques financiers (*suite*)

5.1 Risque de crédit (*suite*)

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars, les successions et les fiducies et le Fonds d'administration détenaient des placements dans les fonds unitaires du tuteur et curateur public dont les titres de créance sous-jacents étaient concentrés dans les secteurs suivants :

Titres de créance	**2026**	2025
Gouvernement et secteur public	**56,77 %**	56,52 %
Banques et services financiers	**25,02 %**	26,25 %
Autres sociétés	**18,21 %**	17,23 %

5.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le tuteur et curateur public ne soit pas en mesure de générer des flux de trésorerie suffisants pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou qu'il ne puisse le faire qu'à des conditions très désavantageuses.

L'objectif du tuteur et curateur public est de s'assurer de disposer des ressources financières adéquates pour les besoins courants et pour les obligations des successions et des fiducies ainsi que du Fonds d'administration. Le tuteur et curateur public atténue le risque de liquidité en plaçant une importante partie de ses actifs dans les fonds à revenu fixe du BTCP au moyen d'instruments du marché monétaire à la fois liquides et à court terme.

Analyse de la maturité des instruments financiers

Au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, les actifs et passifs financiers des successions et des fiducies et du Fonds d'administration présentaient le profil suivant d'échéance contractuelle restante :

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

5. Gestion des risques financiers (*suite*)

5.2 Risque de liquidité (*suite*)

Successions et fiducies

2026

	Valeur comptable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**57 908 $**	**57 908 $**	**- $**	**- $**
Débiteurs	**8 265**	**6 097**	**-**	**2 168**
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Obligations et autres titres de créance – Détenus par les clients	**40 993**	**25 789**	**7 391**	**7 813**
Fonds canadien à revenu fixe de base	**203 491**	**6 407**	**450**	**196 634**
Fonds d'actions canadiennes de base	**79 740**	**79 740**	**-**	**-**
Fonds d'actions mondiales	**90 131**	**88 719**	**1 412**	
Fonds canadien de revenus et de dividendes	**189 921**	**106 100**	**2 028**	**81 793**
Titres de participation – Détenus par les clients	**291 575**	**291 575**	**-**	**-**
Fonds à revenu fixe	**2 105 296**	**327 924**	**317 517**	**1 459 855**
	3 067 320	**990 259**	**328 798**	**1 748 263**
Passifs financiers				
Créditeurs et charges à payer	**136 114**	**114 745**	**-**	**21 369**
	136 114 $	**114 745 $**	**- $**	**21 369 $**

2025

	Valeur comptable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 541 $	23 541 $	- $	- $
Débiteurs	7 847	5 571	-	2 276
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Obligations et autres titres de créance – Détenus par les clients	50 679	35 682	7 701	7 296
Fonds canadien à revenu fixe de base	183 737	208	6 604	176 925
Fonds d'actions canadiennes de base	67 053	66 469	584	-
Fonds d'actions mondiales	86 294	84 561	1 733	-
Fonds canadien de revenus et de dividendes	169 409	92 732	12 651	64 026
Titres de participation – Détenus par les clients	257 401	257 401	-	-
Fonds à revenu fixe	1 973 215	281 700	289 929	1 401 586
	2 819 176	847 865	319 202	1 652 109
Passifs financiers				
Créditeurs et charges à payer	119 495	101 311	-	18 184
	119 495 $	101 311 $	- $	18 184 $

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

5. Gestion des risques financiers (*suite*)

5.2 Risque de liquidité (*suite*)

Fonds d'administration

2026

	Valeur comptable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**335 $**	**335 $**	**- $**	**- $**
Débiteurs	**4 738**	**4 738**	**-**	**-**
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Fonds canadien à revenu fixe de base	**39 587**	**1 246**	**87**	**38 254**
Fonds d'actions canadiennes de base	**80 391**	**80 391**	**-**	**-**
Fonds d'actions mondiales	**40 751**	**40 113**	**638**	**-**
Fonds canadien de revenus et de dividendes	**45 601**	**25 475**	**487**	**19 639**
Fonds à revenu fixe	**25 143**	**3 916**	**3 792**	**17 435**
	236 546	**156 214**	**5 004**	**75 328**
Passifs financiers				
Créditeurs et charges à payer	**12 683**	**12 683**	**-**	**-**
	12 683 $	**12 683 $**	**- $**	**- $**

2025

	Valeur comptable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	348 $	348 $	- $	- $
Débiteurs	4 280	4 280	-	-
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Fonds canadien à revenu fixe de base	39 090	44	1 405	37 641
Fonds d'actions canadiennes de base	63 727	63 171	556	-
Fonds d'actions mondiales	41 528	40 694	834	-
Fonds canadien de revenus et de dividendes	38 836	21 258	2 900	14 678
Fonds à revenu fixe	21 039	3 004	3 091	14 944
	208 848	132 799	8 786	67 263
Passifs financiers				
Créditeurs et charges à payer	10 382	10 382	-	-
	10 382 $	10 382 $	- $	- $

Notes annexes aux états financiers (*suite*)
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

5. Gestion des risques financiers (*suite*)

5.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les produits de placement ou la valeur des instruments financiers varient en fonction des fluctuations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le prix des instruments de capitaux propres, les taux de change et les écarts de taux (non liés à la fluctuation de la solvabilité du débiteur obligataire ou de l'émetteur). La gestion du risque de marché vise à gérer et à contrôler l'exposition au risque de marché selon des paramètres acceptables tout en optimisant le rendement en fonction du risque.

Les tensions géopolitiques mondiales continuent d'avoir une incidence sur la conjoncture macroéconomique, les incertitudes commerciales internationales et les conflits régionaux contribuant aux fluctuations du marché. Bien que les pressions inflationnistes aient évolué depuis les sommets précédents, les perturbations commerciales persistantes et les changements structurels ont maintenu les taux d'intérêt élevés à l'échelle mondiale. Cette dynamique générale des marchés influe directement sur les portefeuilles de placements institutionnels, qui peuvent faire face à des cycles continus de volatilité accrue.

Les droits de douane peuvent augmenter les coûts des intrants et réduire les marges bénéficiaires des entreprises, ce qui entraîne une volatilité des marchés boursiers et, éventuellement, une baisse des évaluations des actions. Pour les obligations, les droits de douane peuvent contribuer à des pressions inflationnistes et à l'incertitude économique, ce qui peut avoir une incidence sur les taux d'intérêt et le risque de crédit ainsi que sur les rendements et les prix des obligations.

Les restrictions en matière d'approvisionnement peuvent limiter l'accès à des prix concurrentiels, à l'innovation et à des biens ou services de haute qualité, ce qui augmente les coûts et réduit l'efficacité.

Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix (y compris le risque de prix sur instruments de capitaux propres).

5.3.1 Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des placements et les produits des placements varient en fonction de la fluctuation des taux de change. Les placements dans le fonds d'actions mondiales sont exposés à ce risque, qui fait aussi partie du potentiel de rendement du fonds. La direction évalue l'exposition au risque de change dans le cadre de l'examen annuel des politiques de placement. La direction du BTCP n'a entrepris aucune opération de couverture au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025.

Au 31 mars, la valeur comptable en dollars canadiens des actifs et passifs financiers nets dans chaque monnaie était la suivante :

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

5. Gestion des risques financiers (*suite*)

5.3 Risque de marché (*suite*)

*5.3.1 Risque de change (*suite*)*

	2026	2025
Dollars américains	**70 790 $**	69 982 $
Euros	**12 107**	21 726
Autres monnaies étrangères	**39 942**	24 946
	122 839 $	116 654 $

Le tableau suivant décrit l'incidence sur les actifs et passifs financiers nets d'un affaiblissement raisonnablement possible de 5 % (en 2025, 5 %) du dollar canadien par rapport aux autres monnaies au 31 mars. L'analyse présume que toutes les autres variables, y compris les taux de change, demeurent constantes.

	2026	2025
Dollars américains	**3 540 $**	3 499 $
Euros	**605**	1 086
Autres monnaies étrangères	**1 997**	1 247
	6 142 $	5 832 $

Une augmentation du dollar canadien de 5 % par rapport aux autres monnaies étrangères aurait eu un effet proportionnel, mais inverse, aux montants indiqués précédemment.

5.3.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Grâce à l'adoption d'une politique prévoyant la détention des titres jusqu'à leur échéance pour ses fonds à revenu fixe, le tuteur et curateur public a considérablement réduit ce risque, en particulier l'effet des fluctuations temporaires à court terme des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau suivant décrit l'incidence sur les actifs et passifs financiers nets d'une augmentation de 75 points de base au 31 mars. L'incidence d'une telle augmentation est estimée en calculant la variation de la juste valeur des titres de créance à taux d'intérêt fixe, à l'exception des fonds à revenu fixe, qui sont évalués au coût amorti. L'analyse présume que toutes les autres variables, y compris les taux de change, demeurent constantes.

Notes annexes aux états financiers (*suite*)
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

5. Gestion des risques financiers (*suite*)

5.3 Risque de marché (*suite*)

*5.3.2 Risque de taux d'intérêt (*suite*)*

	2026	2025
Incidence sur les actifs des clients (successions et fiducies) et du Fonds d'administration	**(9 665) $**	(9 101) $

Une diminution de 75 points de base au 31 mars aurait une incidence équivalente, mais inverse, à celle de l'augmentation ci-dessus.

5.3.3 Risque de prix sur instruments de capitaux propres

Le risque de prix sur instruments de capitaux propres est le risque que la juste valeur des titres de capitaux propres varie en fonction d'une fluctuation du prix des instruments de capitaux propres découlant de facteurs propres à un placement ou de facteurs touchant tous les instruments négociés sur le marché, y compris la fluctuation des monnaies dans le cas des titres internationaux.

Le tuteur et curateur public atténue ce risque en ayant recours aux services de gestionnaires en placement chevronnés, en structurant ses politiques et objectifs de placement, y compris les limites de détention de chaque titre et celles visant les placements dans les titres de créance non gouvernementaux, et en définissant les fourchettes de la composition de l'actif afin de réduire au minimum le risque pour le capital des clients. En outre, les placements dans les instruments financiers assujettis à la fluctuation des prix du marché ne sont effectués que lorsque l'horizon de placement du client est à moyen ou à long terme.

Les placements sont effectués dans des fonds, soit le fonds canadien à revenu fixe de base, le fonds d'actions canadiennes de base, le fonds d'actions mondiales et le fonds canadien de revenus et de dividendes, dont les références en matière de concentration des actifs du portefeuille sont les suivantes :

Fonds canadien à revenu fixe de base :

- Obligations canadiennes - 100 % des actifs du fonds

Fonds d'actions canadiennes de base :

- Actions négociées sur des bourses canadiennes - 100 % des actifs du fonds

Fonds d'actions mondiales :

- Actions négociées sur d'autres bourses - 100 % des actifs du fonds

Fonds canadien de revenus et de dividendes :

- Actions négociées sur des bourses canadiennes - 50 % des actifs du fonds
- Obligations canadiennes - 50 % des actifs du fonds

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

5. Gestion des risques financiers (*suite*)

5.3 Risque de marché (*suite*)

*5.3.3 Risque de prix sur instruments de capitaux propres (*suite*)*

Les gestionnaires de placement sont autorisés à s'écarter de ces références dans les limites préétablies.

En outre, ils surveillent la concentration des risques liés aux contreparties et aux secteurs.

Au 31 mars, les actions étaient concentrées dans les secteurs suivants :

	2026	2025
Banques et services financiers	**58 %**	57 %
Industries et fabrication	**22 %**	21 %
Technologies de l'information	**8 %**	8 %
Commerce de détail	**10 %**	12 %
Autres	**2 %**	2 %
	100 %	100 %

Le tableau suivant décrit l'incidence sur les actifs et passifs financiers nets d'une diminution raisonnablement possible de 15 % (en 2025, 15 %) du cours de chaque action au 31 mars. Cette analyse présume que toutes les autres variables, y compris les taux d'intérêt et de change, demeurent constantes.

2026	2025
(105 715) $	(92 771) $

Une augmentation de 15 % (en 2025, 15 %) du cours de chaque action au 31 mars aurait eu un effet proportionnel, mais inverse, aux montants indiqués précédemment.

5.4 Informations sur la juste valeur

La méthode comptable pour les évaluations de la juste valeur est décrite à la section 3c)iii) ».

5.4.1 Juste valeur et valeur comptable

La valeur comptable avoisine la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, à l'exception des fonds à revenu fixe, qui sont évalués au coût amorti, et des biens immobiliers. La juste valeur pour les successions et les fiducies gérées par le BTCP est respectivement de 2 124 751 $ (en 2025, 2 004 084 $) et de 314 504 $ (en 2025, 312 815 $).

Notes annexes aux états financiers (*suite*)
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

5. Gestion des risques financiers (*suite*)

5.4 Informations sur la juste valeur (*suite*)

*5.4.1 Juste valeur et valeur comptable (*suite*)*

Par conséquent, la juste valeur de l'actif net, compte non tenu des écarts de la juste valeur liés aux débiteurs, aux créditeurs et aux autres actifs attribuables aux bénéficiaires des clients de successions et de fiducies est de 3 299 847 $ (en 2025, 3 076 104 $). La juste valeur des fonds à revenu fixe pour le Fonds d'administration est de 25 374 $ (en 2025, 21 367 $). Par conséquent, la juste valeur du total des actifs diminué des passifs, compte non tenu des écarts de la juste valeur liés aux débiteurs et aux créditeurs du Fonds d'administration, est de 224 094 $ (en 2025, 198 794 $). Les fonds à revenu fixe sont classés au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur, tandis que les biens immobiliers sont classés au niveau 3. La juste valeur des biens immobiliers au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025 est déterminée en utilisant la méthode de comparaison directe. Les évaluations sont effectuées par un évaluateur indépendant qualifié engagé par le tuteur et curateur public.

5.4.2 Hiérarchie de la juste valeur

La méthode d'évaluation de la juste valeur utilisée par le tuteur et curateur public accorde la plus grande priorité aux données d'entrée observables sur le marché et la priorité la plus faible aux données d'entrée non observables élaborées à l'interne.

Par conséquent, le tuteur et curateur public classe ses actifs et passifs évalués à leur juste valeur ou pour lesquels l'information sur la juste valeur est présentée selon une hiérarchie à trois niveaux qui reflète les données d'entrée en fonction des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Le niveau 1 représente les évaluations fondées sur les prix du marché non rajustés dans un marché actif pour des actifs ou passifs identiques; le niveau 2 comprend les évaluations utilisant des modèles ou des techniques intégrant des données d'entrée observables sur le marché; le niveau 3 comprend les évaluations fondées sur des modèles sans données d'entrée observables sur le marché. Le classement est déterminé en fonction du niveau le plus bas des données d'entrée importante pour l'évaluation.

Le tableau suivant sur la hiérarchie de la juste valeur présente de l'information sur les actifs financiers évalués ou présentés à leur juste valeur de façon récurrente au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025.

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

5. Gestion des risques financiers (*suite*)

5.4 Informations sur la juste valeur (*suite*)

*5.4.2 Hiérarchie de la juste valeur (*suite*)*

Successions et fiducies

2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Obligations et autres titres de créance – Détenus par les clients	**- $**	**40 993 $**	**- $**	**40 993 $**
Fonds canadien à revenu fixe de base – Obligations	**-**	**203 491**	**-**	**203 491**
Fonds d'actions canadiennes de base – Actions	**79 740**	**-**	**-**	**79 740**
Fonds d'actions mondiales – Actions	**90 131**	**-**	**-**	**90 131**
Fonds canadien de revenus et de dividendes – Actions	**103 812**	**-**	**-**	**103 812**
Fonds canadien de revenus et de dividendes – Obligations	**-**	**86 109**	**-**	**86 109**
Titres de participation – Détenus par les clients	**290 398**	**-**	**1 177**	**291 575**
	564 081 $	**330 593 $**	**1 177 $**	**895 851 $**

2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Obligations et autres titres de créance – Détenus par les clients	- $	50 679 $	- $	50 679 $
Fonds canadien à revenu fixe de base – Obligations	-	183 737	-	183 737
Fonds d'actions canadiennes de base – Actions	67 053	-	-	67 053
Fonds d'actions mondiales – Actions	86 294	-	-	86 294
Fonds canadien de revenus et de dividendes – Actions	86 842	-	-	86 842
Fonds canadien de revenus et de dividendes – Obligations	-	82 567	-	82 567
Titres de participation – Détenus par les clients	256 777	-	624	257 401
	496 966 $	316 983 $	624 $	814 573 $

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

5. Gestion des risques financiers (*suite*)

5.4 Informations sur la juste valeur (*suite*)

*5.4.2 Hiérarchie de la juste valeur (*suite*)*

Fonds d'administration

2026	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Fonds canadien à revenu fixe de base – Obligations	**- $**	**39 587 $**	**- $**	**39 587 $**
Fonds d'actions canadiennes de base – Actions	**80 391**	**-**	**-**	**80 391**
Fonds d'actions mondiales – Actions	**40 751**	**-**	**-**	**40 751**
Fonds canadien de revenus et de dividendes – Actions	**24 926**	**-**	**-**	**24 926**
Fonds canadien de revenus et de dividendes – Obligations	**-**	**20 675**	**-**	**20 675**
	146 068 $	**60 262 $**	**- $**	**206 330 $**

2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Fonds canadien à revenu fixe de base – Obligations	- $	39 090 $	- $	39 090 $
Fonds d'actions canadiennes de base – Actions	63 727	-	-	63 727
Fonds d'actions mondiales – Actions	41 528	-	-	41 528
Fonds canadien de revenus et de dividendes – Actions	19 908	-	-	19 908
Fonds canadien de revenus et de dividendes – Obligations	-	18 928	-	18 928
	125 163 $	58 018 $	- $	183 181 $

Notes annexes aux états financiers (*suite*)
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

5. Gestion des risques financiers (*suite*)

5.4 Informations sur la juste valeur (*suite*)

*5.4.2 Hiérarchie de la juste valeur (*suite*)*

La juste valeur des obligations et des actions classées au niveau 2 a été déterminée selon les cours du marché ou les cours négociés par les courtiers pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés inactifs, ou d'autres données qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données observables sur le marché.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur entrent en vigueur à partir du début de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le transfert est effectué. Au cours des exercices 2026 et 2025, il n'y a eu aucun transfert important d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2.

La valeur comptable des actifs et des passifs au coût amorti constitue une approximation raisonnable de la juste valeur, sauf pour les actifs et les passifs du point 5.4.1 ci-dessus.

5.5 Gestion du capital

Le fonds de roulement du tuteur et curateur public correspond au Fonds d'administration, qui se compose de différents fonds affectés à des buts particuliers et d'un fonds non affecté (détaillé dans l'état de la variation des capitaux propres du Fonds d'administration).

Dans le cadre de sa gestion du Fonds d'administration, le tuteur et curateur public a pour objectif principal de conserver sa capacité à poursuivre ses activités et à fournir les ressources appropriées pour servir ses clients et protéger leurs intérêts. Il s'attend à ce que le solde actuel du Fonds d'administration ainsi que les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation soient suffisants pour soutenir sa capacité à exercer ses activités de façon continue et à atteindre son objectif principal.

L'objectif secondaire est d'utiliser les fonds disponibles, qui ne sont pas nécessaires à l'atteinte de l'objectif principal, pour moderniser l'infrastructure du BTCP.

Le tuteur et curateur public a investi une partie de son Fonds d'administration dans le fonds canadien à revenu fixe de base, le fonds d'actions canadiennes de base, le fonds d'actions mondiales et le fonds canadien de revenus et de dividendes. Les produits de placement servent, en partie, à réapprovisionner les différents fonds affectés à des buts particuliers pour assumer les charges engagées.

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

6. Débiteurs

	Successions et fiducies 2026	Successions et fiducies 2025	**Fonds d'administration 2026**	Fonds d'administration 2025
Produits à recevoir des successions et des fiducies	**- $**	- $	**4 623 $**	4 067 $
Soldes à recevoir des gouvernements fédéral et provinciaux, de leurs organismes et de leurs sociétés de la Couronne	**-**	-	**45**	43
Soldes à recevoir du Fonds d'administration	**6 097**	5 571	**-**	-
Autres créances	**2 168**	2 276	**70**	170
	8 265 $	7 847 $	**4 738 $**	4 280 $

7. Autres actifs

	Successions et fiducies 2026	Successions et fiducies 2025
Charges payées d'avance	**15 700$**	13 500$
Assurance vie	**7 931**	8 293
Frais funéraires payés d'avance, concessions et instruments d'enterrement	**4 797**	5 008
Véhicules	**2 342**	2 545
Bijoux	**2 011**	1 889
Meubles et équipement de soins médicaux	**714**	754
Objets de collection	**1 107**	673
Autres	**11**	25
Œuvres d'art	**69**	52
	34 682 $	32 739 $

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

8. Créditeurs et charges à payer

	Successions et fiducies 2026	Successions et fiducies 2025	**Fonds d'administration 2026**	Fonds d'administration 2025
Charges à payer	**4 623 $**	4 067 $	**6 586 $**	4 811 $
Soldes dus aux gouvernements fédéral et provinciaux, à leurs organismes et à leurs sociétés de la Couronne	**51 263**	42 719	**-**	-
Emprunts hypothécaires	**20 594**	17 167	**-**	-
Emprunts	**10 680**	10 555	**-**	-
Cartes de crédit	**9 505**	9 608	**-**	-
Soldes dus aux successions et aux fiducies	**-**	-	**6 097**	5 571
Autres passifs des clients des successions et des fiducies	**39 449**	35 379	**-**	-
	136 114 $	119 495 $	**12 683 $**	10 382 $

Les autres passifs au titre des successions et des fiducies comprennent les emprunts hypothécaires, les soldes de cartes de crédit, les frais d'établissements de santé et les frais de service, comme les télécommunications et les services publics.

9. Honoraires facturés par le Fonds d'administration aux successions et aux fiducies

	Fonds d'administration 2026	Fonds d'administration 2025
Fiducies des clients	**34 052 $**	37 078 $
Successions de personnes décédées	**5 771**	4 936
Mineurs	**3 948**	3 796
Parties en litige	**3 961**	3 699
Biens de sociétés confisqués et fiducies de sociétés	**5**	2
	47 737 $	49 511 $

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

10. Autres produits d'intérêts et de dividendes

	Successions et fiducies 2026	Successions et fiducies 2025	**Fonds d'administration 2026**	Fonds d'administration 2025
Obligations et autres titres de créance – Détenus par les clients	**11 602 $**	8 392 $	**- $**	- $
Fonds canadien à revenu fixe de base	**7 521**	6 300	**1 536**	1 418
Fonds d'actions canadiennes de base	**1 734**	1 597	**1 716**	1 520
Fonds d'actions mondiales	**2 536**	1 969	**1 170**	964
Fonds canadien de revenus et de dividendes	**5 867**	6 320	**1 370**	1 442
Autres	**447**	579	**-**	-
	29 707 $	25 157 $	**5 792 $**	5 344 $

11. Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net

	Successions et fiducies 2026	Successions et fiducies 2025	**Fonds d'administration 2026**	Fonds d'administration 2025
Obligations et autres titres de créance – Détenus par les clients	**247 $**	(4) $	**- $**	- $
Fonds canadien à revenu fixe de base	**(5 259)**	6 948	**(1 038)**	1 622
Fonds d'actions canadiennes de base	**15 172**	5 916	**14 948**	5 742
Fonds d'actions mondiales	**(4 307)**	2 174	**(1 947)**	1 000
Fonds canadien de revenus et de dividendes	**23 105**	10 598	**5 395**	2 389
Titres de participation – Détenus par les clients	**44 529**	30 141	**-**	-
	73 487 $	55 773 $	**17 358 $**	10 753 $

12. Salaires, traitements et avantages

	Fonds d'administration 2026	Fonds d'administration 2025
Salaires et traitements	**44 559 $**	42 776 $
Cotisations obligatoires de l'employeur	**3 267**	3 387
Autres avantages	**3 272**	3 549
Avantages à la cessation d'emploi	**396**	249
	51 494 $	49 961 $

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

13. Administration générale

	Fonds d'administration 2026	Fonds d'administration 2025
Conception des systèmes et traitement des données	**14 450 $**	19 353 $
Charges diverses	**795**	769
Baux et locations	**594**	539
Sécurité	**153**	184
Formation et éducation	**88**	80
	16 080 $	20 925 $

14. Transactions entre parties liées

La province de l'Ontario, ses organismes et ses sociétés de la Couronne sont des parties liées au tuteur et curateur public. Aux termes des IFRS, une entité présentant de l'information financière est exemptée des obligations en matière d'informations à fournir de l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, en ce qui a trait aux transactions et aux soldes, y compris les engagements, avec une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable et une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique. Le tuteur et curateur public a eu recours à cette exemption en préparant les présents états financiers.

Le BTCP conclut des transactions avec la province de l'Ontario, ses organismes et ses sociétés de la Couronne dans le cours normal de ses activités. Les soldes et les transactions suivants ont tous été comptabilisés dans les présents états financiers :

a) Placements dans des obligations émises par la province de l'Ontario : 352 000 $ (en 2025, 294 000 $)

b) Charges liées à certains services fournis par ces parties liées, notamment en technologies de l'information et en télécommunications : respectivement 3 212 $ et 296 $ (en 2025, respectivement 2 582 $ et 313 $)

c) Financement par la province de l'Ontario d'opérations du BTCP, y compris ses charges au titre des salaires, traitements et avantages, les coûts liés au transport et aux communications, l'approvisionnement, l'équipement et les frais d'administration générale. De plus, le BTCP verse tout revenu excédentaire à la province de l'Ontario chaque trimestre. Au cours de l'exercice, la province a fourni un financement de 68 656 $ (en 2025, 72 032 $) et a recouvré 39 124 $ (en 2025, 42 960 $), ce qui représente une subvention nette de la province de 29 532 $ (en 2025, 29 072 $).

Notes annexes aux états financiers (*suite*)
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

14. Transactions entre parties liées (*suite*)

De plus, dans le cadre normal des activités, les transactions suivantes ont été conclues avec ces parties liées sans frais pour le BTCP et, par conséquent, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers :

a) Les membres du personnel du tuteur et curateur public sont des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui fournit à ses employés des prestations de retraite par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. La province finance les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite.

b) Le coût des avantages postérieurs à la retraite n'ouvrant pas droit à pension est payé par la province.

c) Le tuteur et curateur public occupe des locaux loués par le ministère du Procureur général.

d) La province offre des services de traitement de la paie et des paiements au tuteur et curateur public.

Rémunération du personnel de direction clé

Les membres du personnel, y compris le personnel de direction clé, sont des employés du ministère du Procureur général, de la fonction publique de l'Ontario. Toute la rémunération de la direction respecte les directives du Conseil de gestion du gouvernement sur la rémunération et suit les pratiques de rémunération approuvées de la fonction publique de l'Ontario. Cela comprend la divulgation publique pour toutes les personnes qui gagnent plus de 100 000 $ au cours d'une année civile.

Les coûts des avantages qui sont présentés dans le tableau ci-dessous ne comprennent pas les avantages postérieurs à la retraite, les indemnités de cessation d'emploi ni les autres avantages à long terme, mais, comme il est indiqué à la note 3e)ii), ces avantages sont financés par la province.

En plus des salaires et des cotisations obligatoires de l'employeur aux programmes gouvernementaux (Régime de pensions du Canada et régime d'assurance-emploi), les cadres supérieurs participent également à divers régimes d'assurance vie, santé et dentaire dont l'employeur paie les primes.

Les membres du personnel de direction clé siègent au comité de gestion du BTCP. Leur rémunération comprend ce qui suit :

	Fonds d'administration 2026	Fonds d'administration 2025
Salaires et traitements	**1 051 $**	959 $
Avantages du personnel	**29 $**	29 $

Notes annexes aux états financiers (*suite*)
31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

15. Fonds dévolus à la Couronne

Les successions des personnes décédées comprennent les successions administrées en vertu de la *Loi sur l'administration des successions par la Couronne* et de la *Loi sur les successions*. La *Loi sur les biens en déshérence* autorise le tuteur et curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à la Couronne, conformément aux dispositions de la *Loi portant réforme du droit des successions*. Les biens ainsi reçus par le tuteur et curateur public doivent, s'ils ne sont pas réclamés après une période de dix ans, être affectés au Trésor de la province de l'Ontario. Les transferts de ces biens au Trésor sont inclus dans l'état de la variation de l'actif net attribuable aux bénéficiaires de successions et de fiducies. Au cours de l'exercice, la somme de 1 249 $ (en 2025, 1 135 $) a été transférée au Trésor au titre des successions en déshérence.

Aux termes de la *Loi sur les biens en déshérence*, le tuteur et curateur public peut prendre possession des biens de sociétés dissoutes qui sont confisqués en faveur de la Couronne en vertu de diverses lois sur les sociétés. Les transferts de ces biens au Trésor sont inclus dans l'état de la variation de l'actif net attribuable aux bénéficiaires de successions et de fiducies. Au cours de l'exercice, 124 $ (en 2025, 112 $) ont été transférés au Trésor.

16. Fonds et réserves – Fonds d'administration

Caisse d'assurance

La *Loi sur le tuteur et curateur public* et les règlements pris en application de cette loi prévoient qu'une caisse d'assurance doit être établie pour les pertes que peut subir le tuteur et curateur public.

Caisse de réserve dans les cas de litige

Cette caisse sert à couvrir les charges et les frais des procédures judiciaires payés par le BTCP pour le compte de ses clients à l'égard desquels il agit à titre de tuteur à l'instance.

Caisse de provisions pour créances douteuses

L'objectif de cette caisse est de couvrir tous les comptes clients lorsque le tuteur et curateur public a avancé des fonds au nom d'un client et a imposé un privilège prévu par la loi conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur le tuteur et curateur public*, mais qu'il ne parvient pas à recouvrer le montant auprès du client.

Caisse d'évaluation de la capacité

Cette caisse a été créée pour couvrir les honoraires des évaluateurs de la capacité dans les cas où un client n'est pas en mesure de payer les frais d'une évaluation ou d'une réévaluation.

Fonds non affectés

En vertu du paragraphe 9(5) de la *Loi sur le tuteur et curateur public*, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, à l'occasion, ordonner le versement du solde créditeur du Fonds d'administration au Trésor de la province.

Notes annexes aux états financiers (*suite*)

31 mars 2026 et 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

17. Éventualités et engagements

Le tuteur et curateur public participe à diverses actions en justice dans le cadre normal de ses activités et examine en permanence l'état de toutes les instances. Ces procédures juridiques peuvent donner lieu à des passifs éventuels. Des passifs au titre de tout règlement seront comptabilisés si le BTCP a une obligation juridique ou implicite réelle qui peut être estimée de manière fiable et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation. Les réclamations pour lesquelles le BTCP a constitué des provisions ne sont pas significatives.